

Assemblée Générale Ordinaire

Ligue de Triathlon et des disciplines enchaînées des Hauts-de-France

Samedi 23 mars 2024

Envie de différence ? Vibrez Triathlon !



Thomas RÉVEILLON
Président de la Ligue Hauts-de-France
de Triathlon et des disciplines enchaînées

- **Allocution des personnalités**
- **Rapport moral**
- **Rapports financiers**
 - ✓ Approbation des comptes clos au 31/12/2023
 - ✓ Budget prévisionnel 2024
 - ✓ Coûts 2025
- **Questions diverses**
- **Clôture de l'Assemblée Générale Ordinaire**

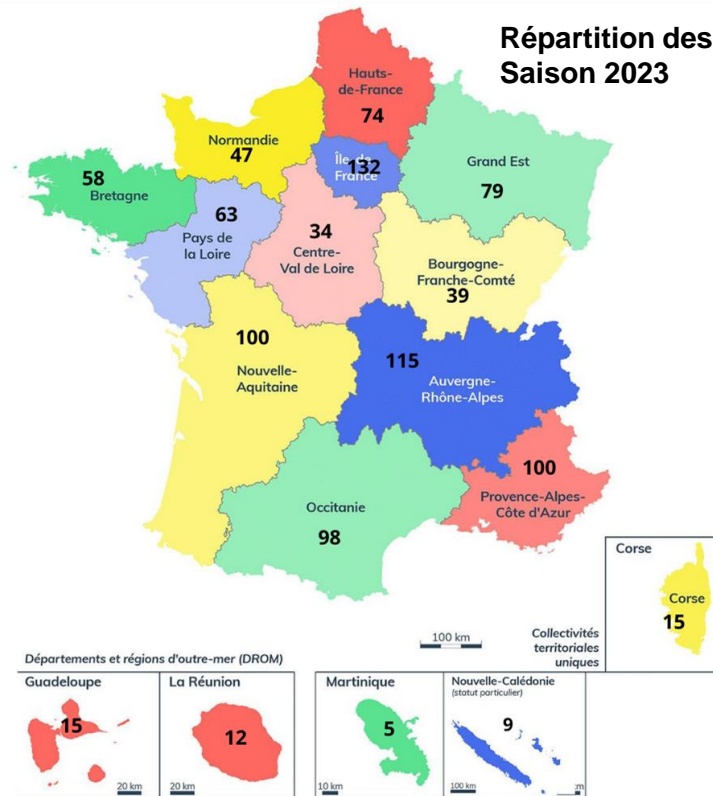
Didier SERRANO
Secrétaire Général de la F.F.TRI.

1. Les chiffres en régions : Clubs, Licenciés, Manifestations
2. Les performances des Bleus
3. Nouvelle gouvernance
4. Illustration d'action de développement : Para triathlon, Raid, Jeunes, Santé, Mixité
5. Zoom sur les partenaires fédéraux
6. Les actions RSO
7. La Vie Sportive et les épreuves sur le territoire
8. Les ressources fédérales et les charges fédérales
9. Aides fédérales
10. Communication 2024

Nos clubs (Saison 2024) :

- 989 clubs affiliés
- 50 nouveaux clubs
- club médian : 69 licenciés

Répartition des clubs Saison 2023

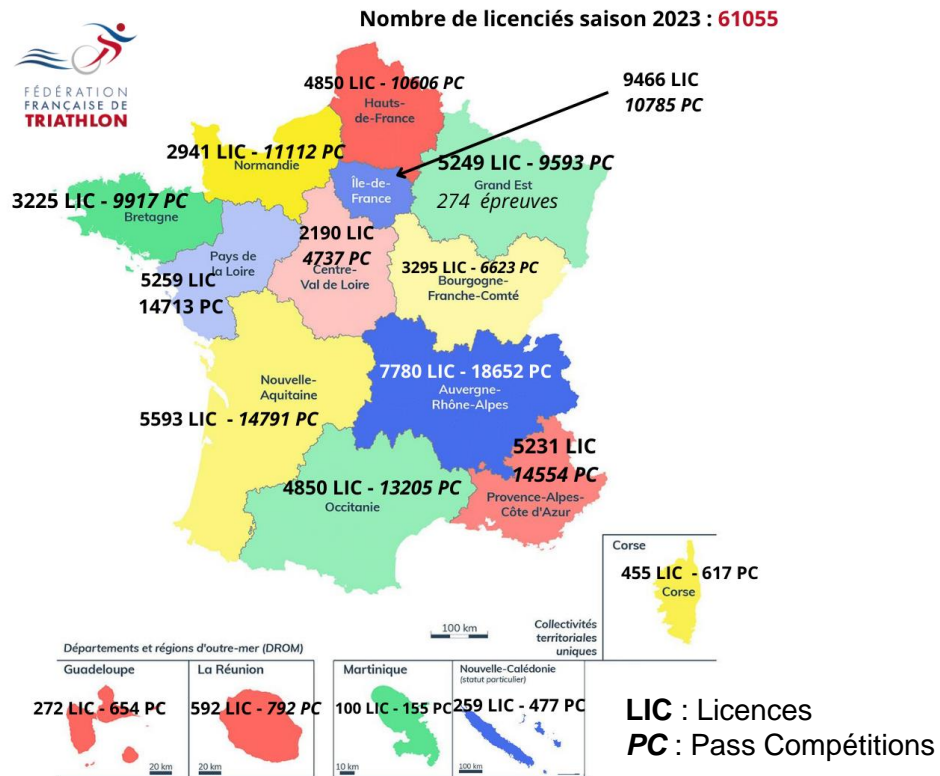


Les licenciés FFTRI 2024 :

- 61409 licenciés (record)
- 18869 féminines (record)
- 17008 nouveaux licenciés
- 14160 jeunes
- 73% de reconduction de licences

Les Pass Compétitions 2023 :

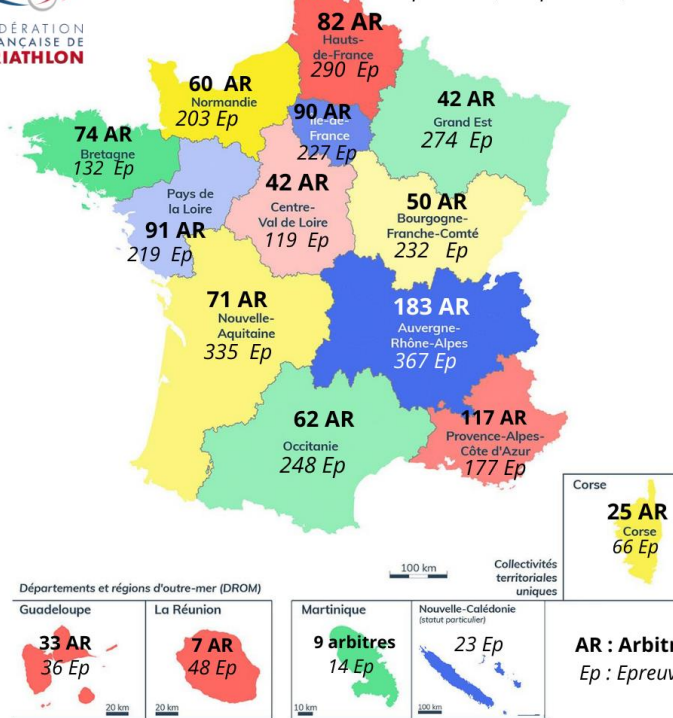
- 145478



Disciplines	Nombres d'épreuves
Aquathlon	341
Bike & Run	396
Cross Duathlon	127
Cross Triathlon	176
cyclathlon / vétathlon	6
Duathlon	337
Raids	179
Swimbike	15
Swimrun	145
Triathlon	1199

Nombre d'arbitres sous EspaceTri : 1063

Nombres d'épreuves (compétitions) : 3011



La saison sportive 2023 a été exceptionnelle pour toutes les disciplines de la Fédération Française de Triathlon.

Sur l'ensemble des championnats du monde et d'Europe, les Bleus ont récolté la bagatelle de 72 médailles.

- 40 ont été acquises lors des championnats du monde (**16 en or**, 11 en argent et 13 en bronze).
- 32 ont été décrochées lors des championnats d'Europe (**14 en or**, 9 en argent et 9 en bronze).

Un grand bravo aux 16 champions du monde !

World Triathlon

Triathlon

- Dorian Coninx (Triathlon CD)
- Cassandre Beaugrand (Triathlon Sprint)
- Ilona Hadhoum (Triathlon Junior)
- Clément Mignon et Marjolaine Pierré (Triathlon LD)

Paratriathlon

- Jules Ribstein (Para triathlon PTS2)
- Elise Marc (Para triathlon PTS3)
- Alexis Hanquiquant (Para triathlon PTS4)

Cross Triathlon

- Félix Forissier (Cross Triathlon Elite)
- Jules Dumas (Cross Triathlon U23)

Ötillö : Hugo Tormento (Swimrun)

Xterra : Arthur Serrières et Solenne Billouin

Challenge : Mathis Margirier

Ironman : Sam Laidlow (circuit Ironman)

Super League : Léo Bergère



- **Licenciés** : + 10% (183)
- 35% de clubs **para-accueillants** (358)
- **50 manifestations** labellisées (3%)
- **CF Para** : record d'inscriptions (85)
- **51 para** sur le Challenge des LR (13 équipes)

Forte attente des différentes instances pour le développement du nombre de [clubs inclusifs](#) !



Les écoles de Raid

2019 : 4 écoles (1*)

2023 : 18 écoles (dont 6 **)

Formation : 22 modules BF2 Raid en 2023

Le poids de l'UNSS !

64 sections sportives scolaires = 1615 licenciés (42% de filles)

9ème activité en Lycée

7ème activité en collège



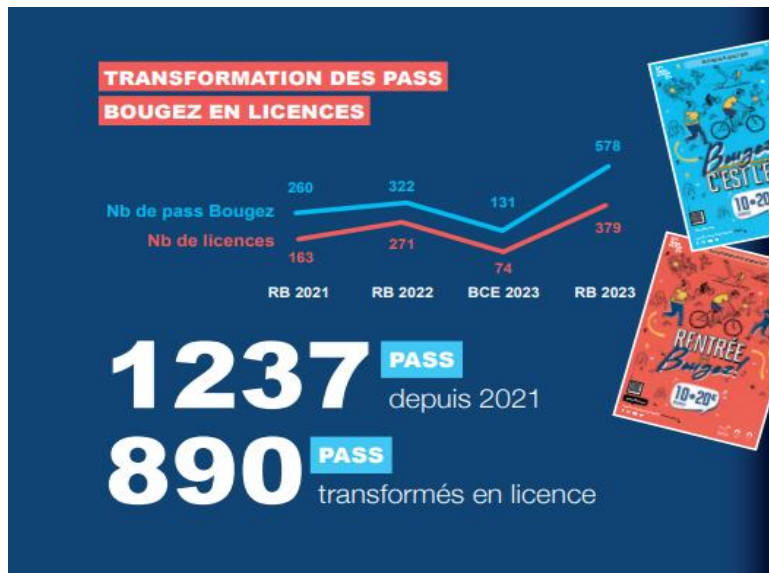
	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Nbre de licenciés déclarant pratiquer	883	989	1055	1028	5973	7053

Evolution du nombre d'écoles de triathlon 2017-2024

	2017/2018	2018/2019	2019/2020	2020/2021	2021/2022	2022/2023	2023/2024
★	83	89	99	115	94	111	118
★★	109	116	117	127	145	119	119
★★★	26	26	24	29	41	32	29
TOTAL	218	231	240	271	280	262	266

Chiffres crédit formation 2019-2023	2019	2020	2021	2022	2023
montant distribué	4 800 €	31 620 €	40 200 €	38 924 €	39 560 €
nb clubs soutenus	12	100	119	102	127
nb clubs labellisés	231	240	271	280	266
ratio club soutenus/labellisés	5,19%	41,67%	43,91%	36,43%	47,74%

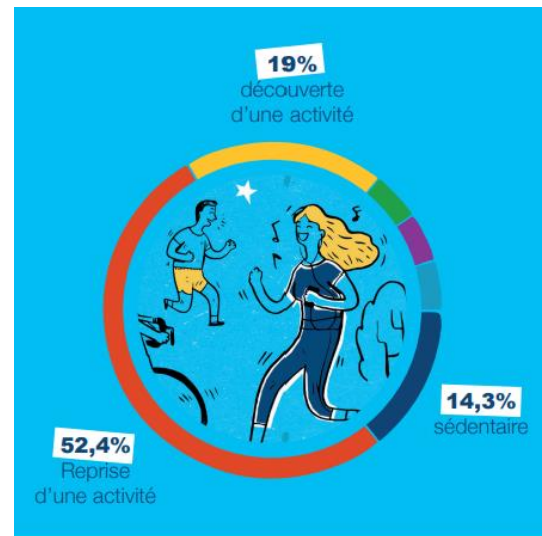
En 2023, 127 écoles de triathlon ont bénéficié de 39 560€ de crédit formation



BOUGEZ C'EST L'ÉTÉ

81% de féminines

92% des clubs souhaitent reconduire l'opération



RENTRÉE BOUGEZ

19% découverte d'une activité

52% reprise d'une activité

Communication : 300 760 personnes exposées - 4360 clics (0,15€ = coût du clic moyen)

UN PLAN DE FÉMINISATION AU SERVICE DE LA MIXITÉ

DOCUMENT
DE SENSIBILISATION
À DESTINATION DE
TOUTES LES PERSONNES

...
qui aiment les enfants et se soucient de leur avenir, qui aiment le triathlon, qui aiment se poser des questions et se remettre en question, qui aiment débattre, qui ont envie que nous puissions pratiquer, s'investir, diriger ensemble et de toutes les manières souhaitées, que l'on soit fille, garçon, homme, femme, bleu, vert...

ENFIN BON,
TOURNEZ LA PAGE ;-)



Le plan de féminisation a été mis à jour !

Retrouvez le [ici](#)

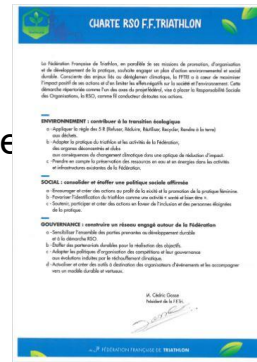


- Signature de la Charte RSO
- Sensibilisation des écoles de Tri ⇒ Jeu Concours “après des écoles de Tri [15 écoles participantes]”

Objectif : réaliser une courte vidéo d'une action écoresponsable



6 000 vues



- Sensibilisation à l'éco responsabilité sur 10 championnats de France [Stand FFTRI x MAIF]
- Points de collecte de textiles sur les épreuves ⇒ Objectif : leur donner une seconde vie
- Rampes à eau sur les étapes du GP



Un travail significatif de recherche de partenariats :

Professionnalisation dans la recherche de partenariats (structures spécialisées)



Augmentation du nombre de partenaires



Partenariats plus ciblés (sectorisation des offres de partenariats de la FFTRI)

Valorisation globale de nos partenariats 2023 :

- 800k€ en 2023
 - 1100k€ en 2024 avec l'arrivée récente de 4 nouveaux partenaires (Jysk, Apart'City, Johnson & Johnson et Lindahls Pro+)
- Hors soutien ministériel RH pour 1,495M€ et 1,750M€ de soutien actions dont ANS
- Hors CIP 25 (Armée des Champions & Employeurs privés)

LES PARTENAIRES FÉDÉRAUX

PARTENAIRES MAJEURS

LINDAHL'S
PRO+



SFERIS
ALLIÉ DE VOS DEFIS FERROVIAIRES

PARTENAIRES OFFICIELS

ZEROOD



LEPAPE

EKOI

Johnson & Johnson
Innovative Medicine

FOURNISSEURS OFFICIELS

kinomap



APURNA®
LA NUTRITION D'UN SPORTIF
EST AUSSI UNE DISCIPLINE

APPART'CITY

VELOFITTING
THE PERFECT FIT

PARTENAIRES INSTITUTIONNELS

AGENCE
NATIONALE
DU SPORT

MINISTÈRE
DES SPORTS
ET DES JEUX OLYMPIQUES
ET PARALYMPIQUES

Liberté
Égalité
Fraternité



Epreuves Nationales :

- 49 Epreuves Nationales en 2023
- 11193 participations individuelles aux Championnats de France (42% de participations féminines)
- Création d'une nouvelle Épreuve Nationale : Championnat de France des Clubs de Raid

Groupes de Travail - Epreuves Nationales :

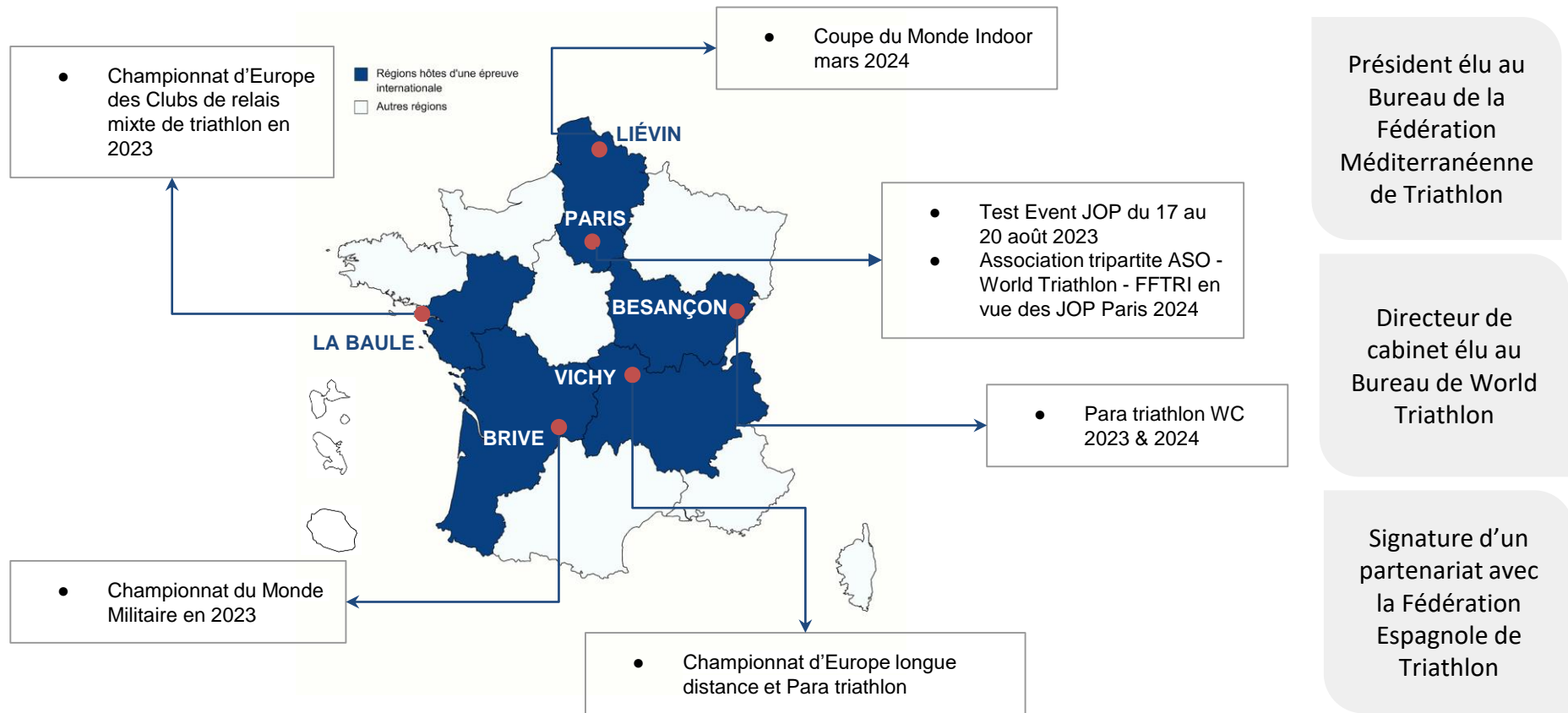
- Plusieurs groupes de travail mis en place tout au long de l'année pour faire évoluer nos épreuves :
 - Evolution du Grand Prix de Triathlon
 - Labellisation des animateurs / chronomètres
 - Commission de sécurité

Arbitrage :

- Test Event : 20 officiels français mobilisés



LES ÉPREUVES INTERNATIONALES EN FRANCE

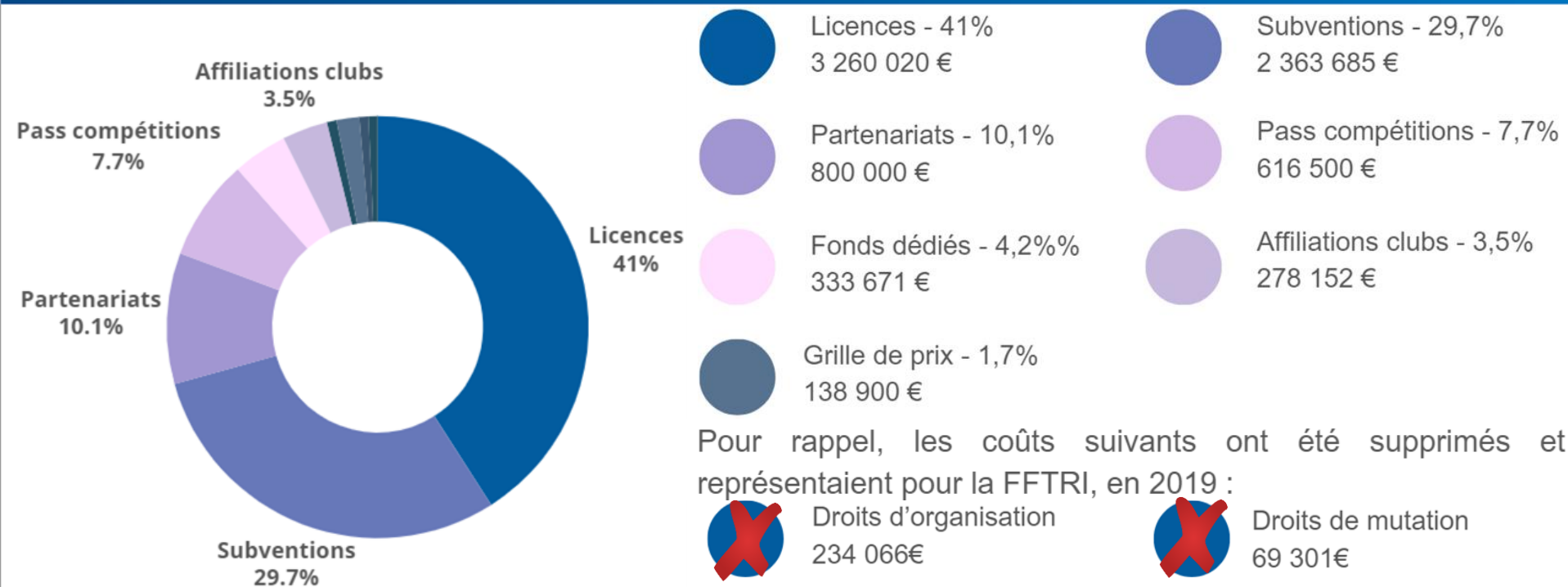


Président élu au Bureau de la Fédération Méditerranéenne de Triathlon



Directeur de cabinet élu au Bureau de World Triathlon

Signature d'un partenariat avec la Fédération Espagnole de Triathlon

RESSOURCES FÉDÉRALES (PRÉVISIONNEL 2023) : 7 960 180€



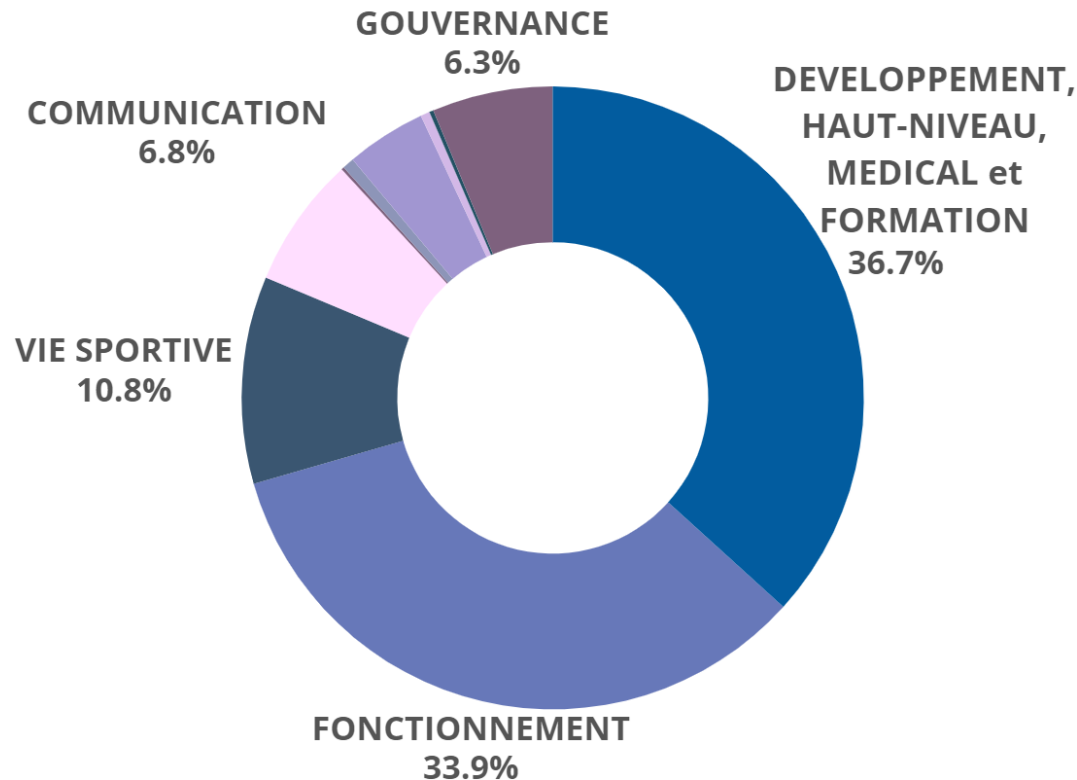
Pour rappel, les coûts suivants ont été supprimés et représentaient pour la FFTRI, en 2019 :

	Droits d'organisation 234 066€		Droits de mutation 69 301€
---	-----------------------------------	---	-------------------------------

Chiffres BP 2023 (en attente de la clôture pour disposer des chiffres définitifs)

- Pas d'augmentation de la part fédérale des licences depuis 2016.
- Pour servir le projet fédéral, la FFTRI a investi et fait le choix de puiser dans ses fonds propres, conduisant aux votes de budgets prévisionnels déficitaires sur les deux derniers exercices.

CHARGES FÉDÉRALES (PRÉVISIONNEL 2023) : 8 280 742€



Chiffres BP 2023 (en attente de la clôture pour disposer des chiffres définitifs)

AIDES FÉDÉRALES / VERSEMENTS FÉDÉRAUX

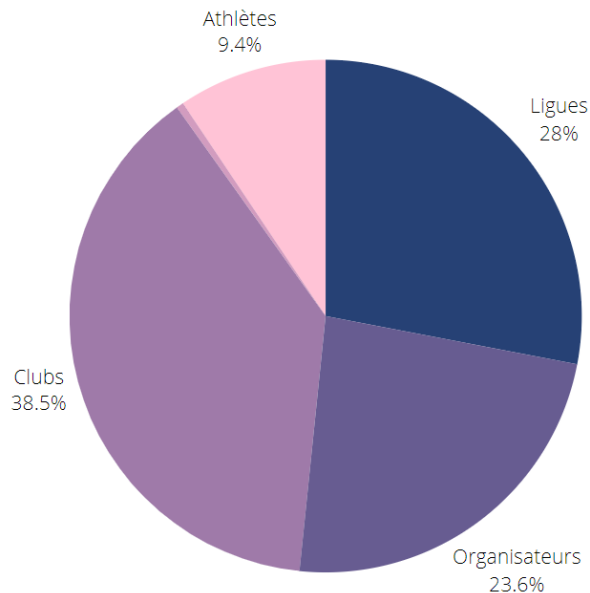
Dispositifs

Bénéficiaires

Montant

Dispositifs	Bénéficiaires	Montant
COTI	Ligues	300 000 €
Subvention Licences Manifestation	Organisateurs	234 066 € (2019)
Grille de prix	Clubs	228 000 €
T.I.R.	Clubs	125 000 €
Suppression droit de mutation	Athlètes	69 301 € (2019)
Aides fédérales (CRAN, Para, SRAV...)	Ligues	41 700 €
Crédits formation	Clubs	39 560 €
Aides diverses aux clubs (Club Excellence Jeune, Bonus résultats...)	Clubs	38 600 €
Grille de prix	Athlètes	34 000 €
Aides diverses aux organisateurs	Organisateurs	32 871 €
Appel à projet (Para, RAID, Féminisation, RSO...)	Clubs	25 397 €
Reversement Pass Compétition Grands Organisateurs	Organisateurs	13 177 €
Soutien organisation - Epreuves internationales	Organisateurs	8 000 €
Remise adhésions	Clubs	7 192 €
Aides fédérales CNJ Clubs	Clubs	6 000 €
Aides et primes diverses	Athlètes	5 927 €
Conventions avec autres fédérations	Autres Fédérations	5 587 €
Licences gratuites	Athlètes	5 546 €

Valorisation aides et versements fédéraux : 1 219 924 €



CLUBS - 469 749 €

LIGUES - 341 700 €

ORGANISATEURS - 288 114 €

ATHLETES - 114 774 €

AUTRES FEDERATIONS - 5 587 €

Com Interne :

- Newsletter mensuelle Clubs / CODEP / Ligues
- Journal Vidéo Triathlon : Actus de nos régions
- Alimentation de la rubrique [“Ça bouge dans nos régions”](#) - Site internet FFTRI
- Articles “Ca bouge dans nos régions” relayés sur Facebook



- **Grande Cause Nationale**

- (Re)prise de licence après les fêtes de fin d'année : Post sponsorisé bûche puis galette des rois
- 02 au 06 Avril : Semaine Olympique et Paralympique (TVI établissement scolaire en IDF)
- 26 juillet au 11 août : Pavillon FFTRI La Villette
- Opérations "Bougez !" en deux temps en 2024
 - "Bougez ! C'est l'été" : 15 mai au 29 juillet
 - "Retournée = Bougez !" : 16 septembre au 04 novembre
 - Newsletters spécifiques clubs
 - Webinaires pour les clubs
 - Plateforme avec visuels personnalisables par les clubs, comités, ligues
 - Darkpost spécifiques pour les Clubs



- **Championnat de France des clubs :**
 - ETAPE 1 : 04 et 05 mai à Fréjus (83)
 - ETAPE 2 : 08 et 09 juin à Metz (57)
 - ETAPE 3 : 29 et 30 juin à Bordeaux (33)
 - ETAPE 4 : 07 et 08 septembre à Quiberon (56)
 - **FINALE** : 14 et 15 septembre à Saint-Jean-de-Monts (85)
- **Championnats de France**
- **Epreuves internationales**
- **Challenge des Ligues de Para triathlon**



- **Jeux Olympiques et Paralympiques**

- Newsletters spécifiques
- Communication et sélection des leaders d'ambiance pour les Jeux
- Création de groupes supporters
- Série "[Brillons à Paris](#)" disponible sur YouTube : inside stage, courses internationales, JO, JP

- **Les dates importantes :**

- 17 Avril : J-100
- 11 Juin : Annonces sélections OLY
- Début Juillet : Annonce sélections PARA
- 30 Juillet : JO course hommes
- 31 Juillet : JO course femmes
- 05 Août : JO relais mixte
- 01 et 02 Septembre : Jeux Paralympiques



- **Campagne de licence 2024/2025**
 - Newsletters spécifiques clubs / ligues
 - Newsletters spécifiques licenciés
 - Plateforme avec visuels personnalisables par les clubs et les ligues
 - Campagne ciblée réseaux sociaux mise en place pour les Ligues régionales



Retrouvez tous les visuels des campagnes fédérales dans le [“Kit com - Ligues Régionales”](#)

Nouveaux statuts
fédéraux



+ de démocratie, + d'agilité, + de parité

POUR TOUTES LES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES FÉDÉRALES CLUBS = 100% du collège électoral et 100% des voix

AG ELECTIVE

QUORUM

50% des voix

AG ORDINAIRE

AG EXTRAORDINAIRE

QUORUM

40% des voix

Dates à retenir :

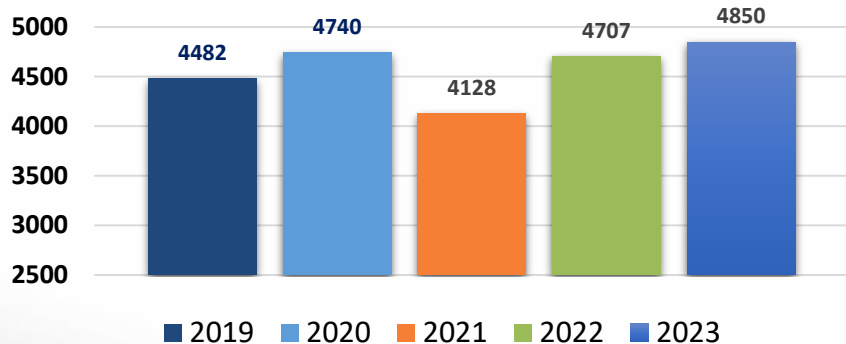
- 31 mai 2024 : AG ordinaire
- 12 décembre 2024 (prévisionnel) : AG élective

Rapport moral saison 2023

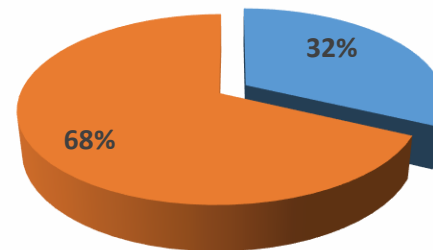
Statistiques

Rapport moral 2023 - statistiques

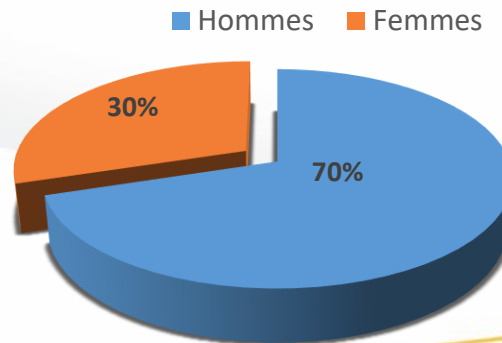
Comparaison nombre de licenciés 2019 / 2020 / 2021 / 2022 / 2023



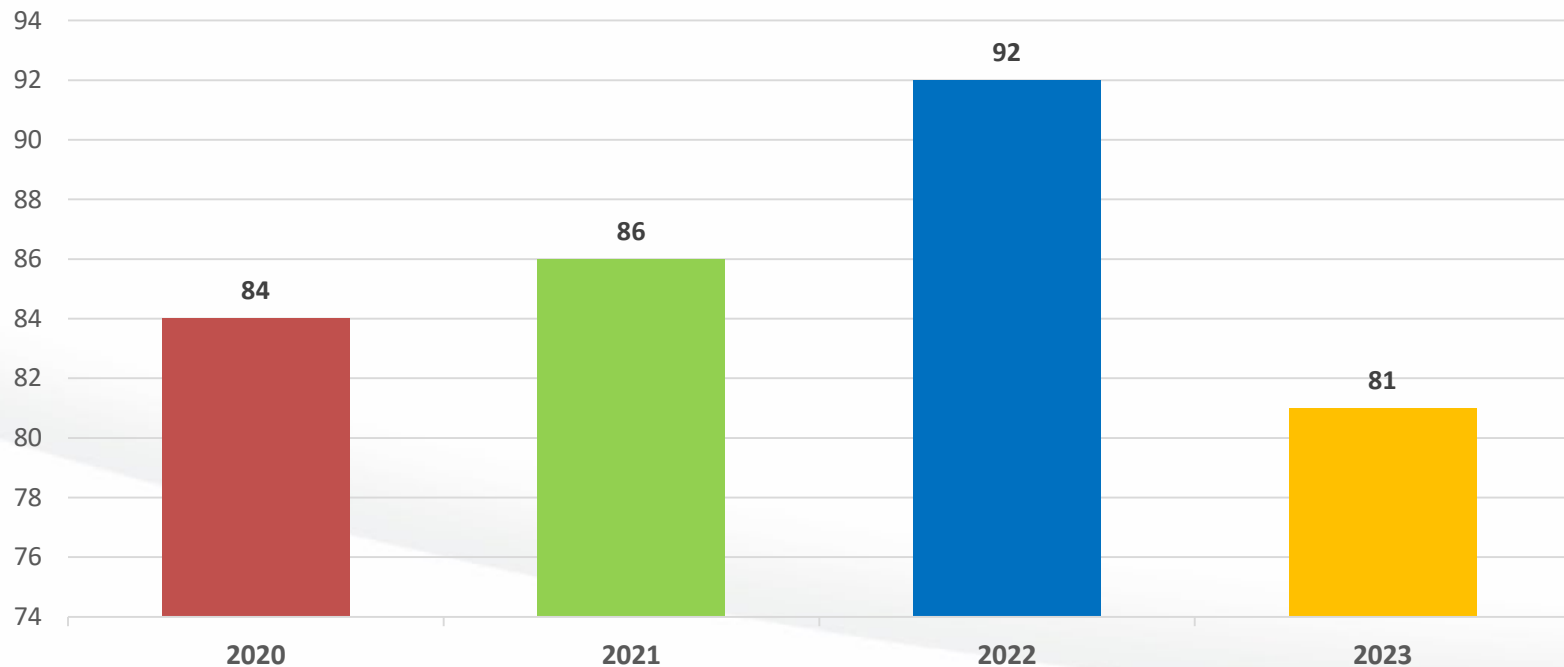
Répartition des licences en 2023



Répartition Hommes / Femmes en 2023



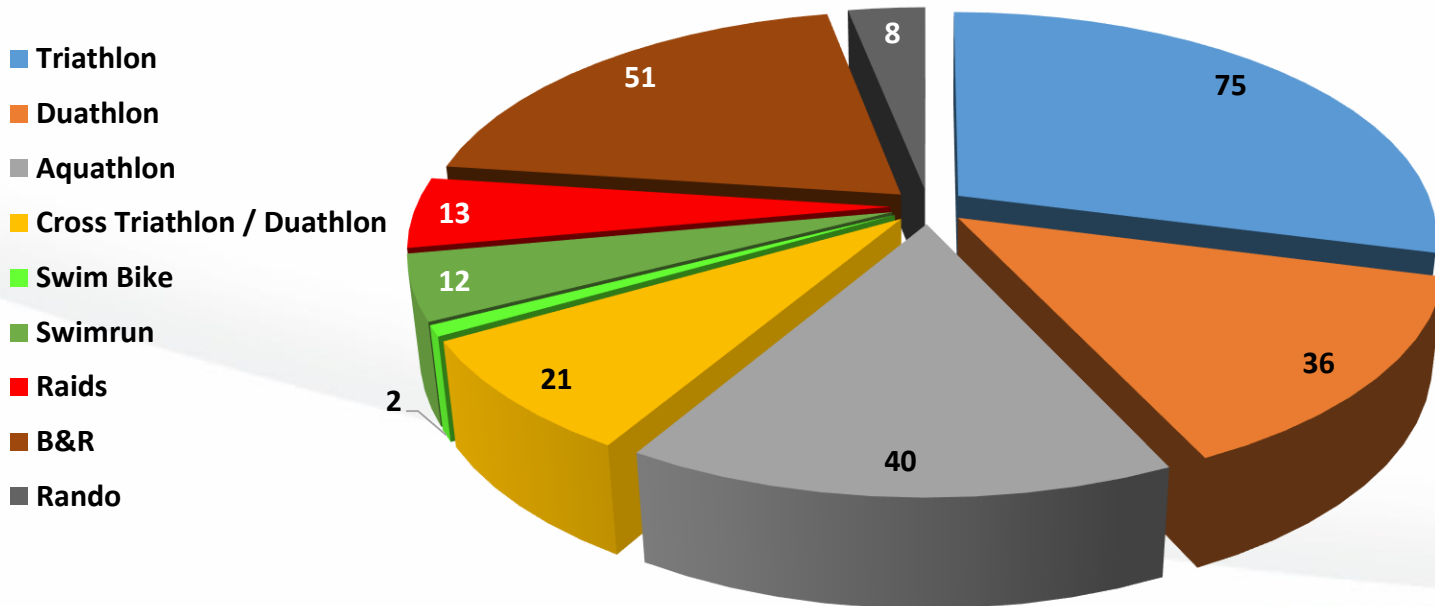
Evolution du nombre d'organisations



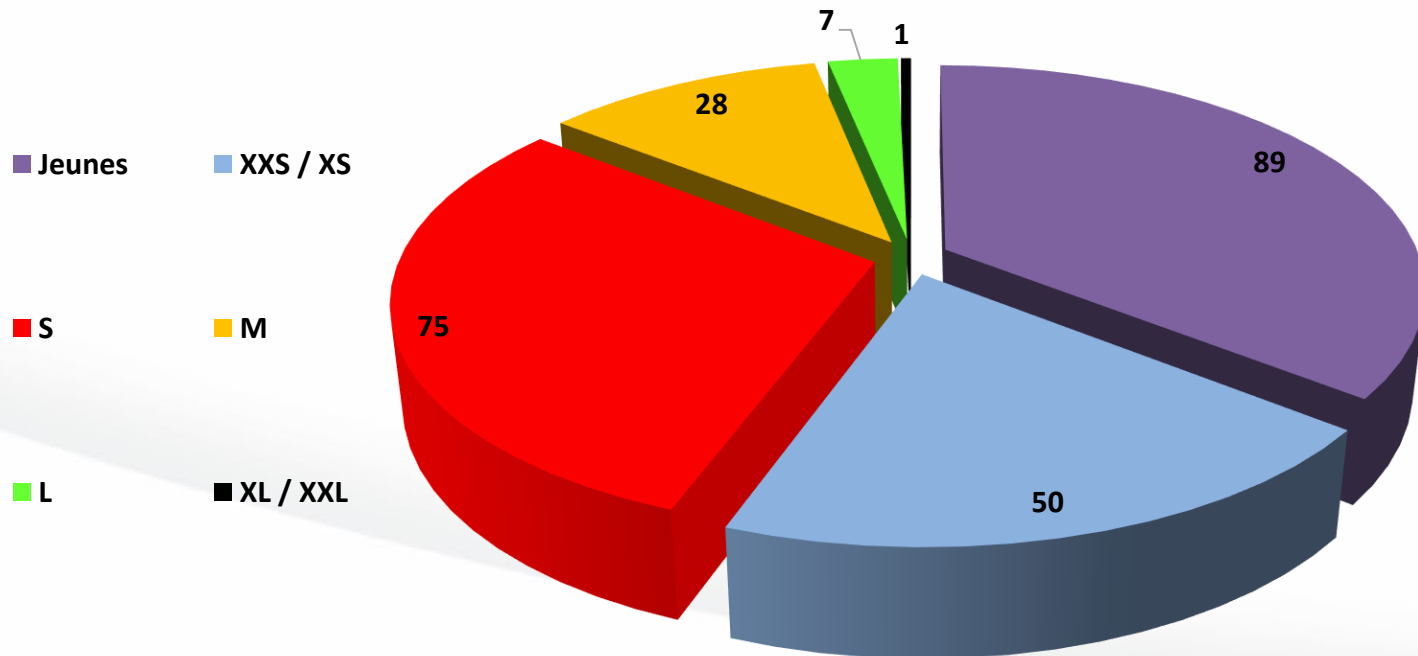
88 organisations en 2024

- **81 épreuves inscrites au calendrier en 2023**

Répartition des épreuves organisées en 2023



Répartition en fonction des distances



- **5 Comités Départementaux (CODEP)**
 - **Aisne : Guillaume DELFOSSE (Triath'Laon)**
 - **Nord : Lucile LUTTENSCHLAGER (Cambrai Triathlon)**
 - **Oise : Colin CHILDES (Chantilly Triathlon)**
 - **Pas-de-Calais : Cyril CHAMBELLAND (Côte d'Opale Triathlon)**
 - **Somme : Yann LEMAIRE (U.S Ham Triathlon)**

Le sportif

B&R

**Sophie MEURET &
David THESSE
(COT)**



**Laura VALOIS &
Stéphanie LE BESCQ
(COT)**

Aquathlon



Lisa LECOMPTE
(Lys Calais Triathlon)



Hugo WINOCK
(Triathlon Club de Liévin)

Duathlon



Maëlis ROLIN
(Côte d'Opale Triathlon
Saint-Omer)



Emile BLONDEL-HERMANT
(Team Noyon Triathlon)

Championnat de France des Ligues



Joaquim WITTE
(Poix Triathlon)

Adèle CUCHEVAL
(Lys Calais Triathlon)

Maëlis ROLIN
(COT)

Eliot DELECROIX
(Villeneuve d'Ascq Triathlon)

Paratriathlon



Louis NOEL (COT)

Matthew HAUSER
GP Triathlon Metz



Jelle GEENS
GP Triathlon Quiberon



Hayden WILDE
GP Triathlon de Bordeaux



Clubs

- Triathlon



Grand Prix de Triathlon Femmes : 3^{ème} place au classement final

Grand Prix de Triathlon Hommes : 3^{ème} place au classement final

- Duathlon



Grand Prix de Duathlon Hommes : 3^{ème} place au classement final

Les actions de la Ligue

Class Tri

- 14 Class Tri
- 447 jeunes référencés dans le classement national

Stages : Performance

- 2 stages
 - ✓ Cancale (35)
 - ✓ Boulogne-sur-Mer (62)

23 jeunes

Les formations

- BF1
- BF2
- BF3
- BNSSA

81 stagiaires

L'Équipe Technique Régionale se compose de 19 personnes

Stages pour tous

- 3 stages jeunes

- ✓ Péronne (80)

- ✓ Bapaume (62)

130 jeunes y ont participé

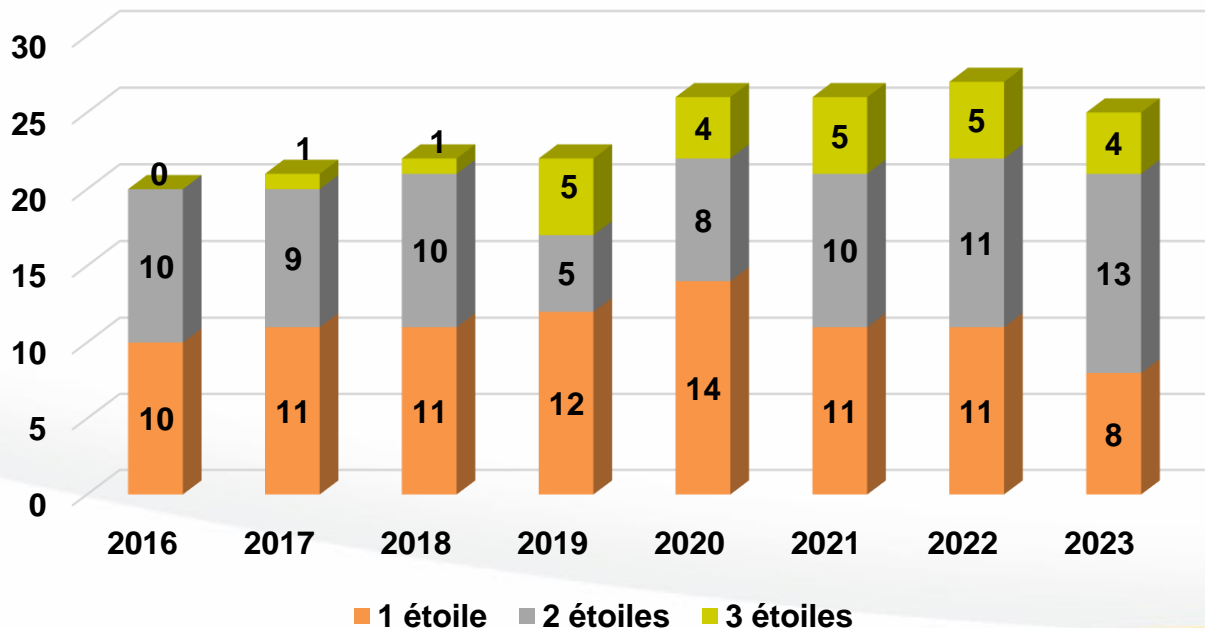
- 2 stages adultes

- ✓ Loeuilly (80) Raid

- ✓ Dunkerque (59) Para

38 adultes y ont participé

Évolution labellisation École Française de Triathlon 25 clubs labellisés





LABELLISATION DES STRUCTURES SPORTIVES SCOLAIRES 2023

Structures scolaires	clubs partenaires	departement	Label	score total
LYCÉE VAN DER MEERSCH ROUBAIX	VILLENEUVE D'ASQ TRIATHLON	59	**	130
COLLÈGE NOTRE DAME - SAINT JOSEPH BERCK / MER	TRIATHLON CLUB DU MONTREUILLOIS	62	*	65
COLLÈGE LOUIS BLÉRIOT - BLÉRIOT	LYS CALAIS TRIATHLON	62	**	99
COLLÈGE JEAN VILAR ANGRES	TRIATHLON CLUB LIEVIN	62	**	98
LYCÉE HENRI DARRAS - LIEVIN	TRIATHLON CLUB LIEVIN	62	***	173
COLLÈGE FRANÇOIS MITTERRAND - THEROUANNE	COTE D'OPALE TRIATHLON SAINT OMER	62	**	123
LYCÉE ALEXANDRE RIBOT - SAINT OMER	COTE D'OPALE TRIATHLON SAINT OMER	62	**	131
COLLÈGE LES 4 VENTS - GUINES	LYS CALAIS TRIATHLON	62	*	50
LYCÉE SOPHIE BERTHELOT - CALAIS	LYS CALAIS TRIATHLON	62	**	122
COLLÈGE LOUIS JOUVET- GAMACHES	SCA ABBEVILLE TRIATHLON	80	**	96







Challenge Jeunes : 922 participants

Challenge Adultes : 1554 participants

Spink



REMISE DES RECOMPENSES 2023
À CAMBRAI 23 Mars 2024

Questions sur le rapport moral 2023

Benoit FUSIL

**Chef de mission, en charge du dossier au sein de la SARL SCSDR EXPERTISE
COMPTABLE**

Etat exprimé en euros

		31/12/2023	31/12/2022
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations		
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens		
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	477 727	490 415
	dont parrainages	72 008	81 688
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	67 561	55 039
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	17 488	17 148
Utilisations des fonds dédiés			
Autres produits	2 000	1 891	
	Total des produits d'exploitation	564 777	564 493
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises	282 360	298 079
	Variation de stock		
	Achats de matières et autres approvisionnements		
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	121 119	135 443
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	2 034	1 894
	Salaires et traitements	108 510	112 643
	Charges sociales	29 879	28 480
	Dotation aux amortissements et dépréciations	41 104	39 053
	Dotation aux provisions		
	Reports en fonds dédiés		
Autres charges	1	753	
	Total des charges d'exploitation	585 006	616 346
RESULTAT D'EXPLOITATION		(20 229)	(51 854)

Compte de résultat 2/2

Etat exprimé en euros

		31/12/2023	31/12/2022
RESULTAT D'EXPLOITATION		(20 229)	(51 854)
PRODUITS FINANCIERS	De participation	2 488	1 186
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés		
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers		2 488	1 186
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées		
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières			
RESULTAT FINANCIER		2 488	1 186
RESULTAT COURANT avant impôts		(17 741)	(50 667)
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion	3 196	2 050
	Sur opérations en capital	23 269	18 884
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels		26 465
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion	45	257
	Sur opérations en capital	1 807	15
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Total des charges exceptionnelles		1 852
RESULTAT EXCEPTIONNEL		24 613	20 662
Participation des salariés aux résultats			
Impôts sur les bénéfices			
TOTAL DES PRODUITS		593 729	586 613
TOTAL DES CHARGES		586 857	616 618
EXCEDENT ou DEFICIT		6 872	(30 005)
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature			
Prestations en nature			
Bénévolat			
TOTAL			
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens			
Prestations			
Personnel bénévole			
TOTAL			

Détail de l'Actif

Etat exprimé en euros	01/01/2023		01/01/2022		Variations	
	12	12	12	12	%	
	31/12/2023	mois	31/12/2022	mois		
TOTAL I - Actif immobilisé NET	44 827	<i>6,32</i>	85 931	<i>12,59</i>	(41 104)	<i>-47,83</i>
Concessions brevets et droits similaires						
LOGICIEL	1 000	<i>0,14</i>	1 000	<i>0,15</i>		
AMORT IMMO INCORPO. CONCESSION	(1 000)	<i>-0,14</i>	(1 000)	<i>-0,15</i>		
Installations techniques, matériel et outillage	24 609	<i>3,47</i>	49 678	<i>7,28</i>	(25 069)	<i>-50,46</i>
MATER. OUTIL. SERV. GEN	100 959	<i>14,24</i>	100 959	<i>14,79</i>		
AMORT. MAT INDUSTRIEL	(76 351)	<i>-10,77</i>	(51 282)	<i>-7,51</i>	(25 069)	<i>-48,89</i>
Autres immobilisations corporelles	20 218	<i>2,85</i>	36 253	<i>5,31</i>	(16 035)	<i>-44,23</i>
MATERIEL DE TRANSPORT	58 523	<i>8,26</i>	58 523	<i>8,58</i>		
MAT. BUREAU & INFORMATIQUE	32 573	<i>4,60</i>	32 573	<i>4,77</i>		
AMORT. MAT DE TRANSPORT	(43 424)	<i>-6,13</i>	(38 172)	<i>-5,59</i>	(5 252)	<i>-13,76</i>
AMORT. MAT BUREAU ET INFO	(27 454)	<i>-3,87</i>	(16 671)	<i>-2,44</i>	(10 783)	<i>-64,68</i>
TOTAL II - Actif circulant NET	663 938	<i>93,68</i>	596 488	<i>87,41</i>	67 450	<i>11,31</i>
Avances & acomptes versés sur commandes			4 233	<i>0,62</i>	(4 233)	<i>-100,00</i>
FOURNISSEURS A VANCES ACOMPTES			4 233	<i>0,62</i>	(4 233)	<i>-100,00</i>
Créances clients, usagers et comptes rattachés	43 054	<i>6,07</i>	891	<i>0,13</i>	42 163	<i>N/S</i>
Collectif clients débiteurs			891	<i>0,13</i>	(891)	<i>-100,00</i>
CLIENTS	43 054	<i>6,07</i>			43 054	
Autres créances	33 494	<i>4,73</i>	54 717	<i>8,02</i>	(21 224)	<i>-38,79</i>
Collectif fournisseurs débiteurs			1 290	<i>0,19</i>	(1 290)	<i>-100,00</i>
MUTUELLE			1 012	<i>0,15</i>	(1 012)	<i>-100,00</i>
DEBITEURS ET CREDITEURS-COMPTES SUIVI CLUB			15 416	<i>2,26</i>	(15 416)	<i>-100,00</i>
AUTRES COMPTES DEBITEURS OU CREDITEURS	33 494	<i>4,73</i>			33 494	
DEBITEURS DIVERS - SUBV INVEST. A RECEV			37 000	<i>5,42</i>	(37 000)	<i>-100,00</i>
Disponibilités	398 026	<i>56,16</i>	404 668	<i>59,30</i>	(6 641)	<i>-1,64</i>
CHEQUES A ENCAISSER	9 387	<i>1,32</i>	10 183	<i>1,49</i>	(797)	<i>-7,82</i>
BANQUE - CPT E HDF	83 781	<i>11,82</i>	61 421	<i>9,00</i>	22 361	<i>36,41</i>
BANQUE - LIVRET HDF	304 859	<i>43,01</i>	332 371	<i>48,70</i>	(27 512)	<i>-8,28</i>
COMPTE EN LIGNE			693	<i>0,10</i>	(693)	<i>-100,00</i>
Charges constatées d'avance	189 364	<i>26,72</i>	131 979	<i>19,34</i>	57 385	<i>43,48</i>
CHARGES CONSTATEES D AVANCE	189 364	<i>26,72</i>	131 979	<i>19,34</i>	57 385	<i>43,48</i>
TOTAL DU BILAN ACTIF	708 764	<i>100,00</i>	682 419	<i>100,00</i>	26 346	<i>3,86</i>

Détail du Passif

Etat exprimé en euros	01/01/2023		12		01/01/2022		12		Variations	
	31/12/2023	mois	31/12/2022	mois	31/12/2022	mois				%
TOTAL I - Total des fonds propres	227 021	32,03	243 418	35,67			(16 397)	-6,74		
Total des fonds propres (situation nette)	199 578	28,16	192 706	28,24			6 872	3,57		
Fonds propres sans droit de reprise - Fonds statutaires	180 000	25,40	180 000	26,38						
FONDS ASSOCIAT IFS SANS DROIT REPRISE	180 000	25,40	180 000	26,38						
Report à nouveau	12 706	1,79	42 712	6,26			(30 005)	-70,25		
REPORT A NOUVEAU CREDITEUR	42 712	6,03	42 712	6,26						
REPORT A NOUVEAU DEBITEUR	(30 005)	-4,23					(30 005)			
Excédent ou déficit de l'exercice	6 872	0,97	(30 005)	-4,40			36 877	122,90		
Total des autres fonds propres	27 442	3,87	50 711	7,43			(23 269)	-45,89		
Subventions d'investissement	27 442	3,87	50 711	7,43			(23 269)	-45,89		
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	50 012	7,06	50 012	7,33						
SUBV. SPORTS CONNECTES	25 000	3,53	25 000	3,66						
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT INSCRITES AU C	(47 570)	-6,71	(24 301)	-3,56			(23 269)	-95,75		
Total autres fonds propres										
TOTAL II - Total des fonds reportés et déduits										
TOTAL III - Total des Provisions										
TOTAL IV - Total des dettes	481 744	67,97	439 001	64,33			42 743	9,74		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	135 172	19,07	99 313	14,55			35 859	36,11		
Collectif fournisseurs crédateurs							(97 513)	-100,00		
FOURNISSEURS	132 152	18,65					132 152			
FOURNISSEUR FNP	3 019	0,43	1 800	0,26			1 219	67,73		
Dettes fiscales et sociales	26 944	3,80	28 136	4,12			(1 193)	-4,24		
PROVISION CP	10 980	1,53	10 604	1,55			376	3,53		
URSSAF	4 874	0,69	3 350	0,49			1 523	45,47		
PREVOYANCE	3 138	0,44	3 224	0,47			(86)	-2,67		
RETRAITE	2 556	0,36	5 783	0,85			(3 227)	-53,81		
CHARGES SOC. SUR CP	3 980	0,56	3 803	0,56			177	4,63		
PRLT SOURCE JANVIER 2019	212	0,03	155	0,02			57	36,86		
AUTRES CHARGES A PAYER	1 204	0,17	1 218	0,18			(13)	-1,10		
Autres dettes			9 199	1,35			(9 199)	-100,00		
DEBITEURS CREDITEURS - COMPTES SUIVI DES CL			9 199	1,35			(9 199)	-100,00		
Produits constatés d'avance	319 629	45,10	302 353	44,31			17 276	5,71		
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	319 629	45,10	302 353	44,31			17 276	5,71		
Total du passif	708 764	100,00	682 419	100,00			26 346	3,86		

Immobilisations

Etat exprimé en euros

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2023
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virem.p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES						
Frais d'établissement et de développement						
Donations temporaires d'usufruit						
Autres	1 000					1 000
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 000					1 000
CORPORELLES						
Terrains						
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencet aménagement						
Instal technique, matériel outillage industriels	100 959					100 959
Instal., agencement, aménagement divers						
Matériel de transport	58 523					58 523
Matériel de bureau, informatique et mobilier	32 573					32 573
Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	192 056					192 056
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES						
FINANCIERES						
Participations évaluées en équivalence						
Autres participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts et autres immobilisations financières						
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES						
TOTAL	193 056					193 056

Amortissements

Etat exprimé en euros		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2023
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Autres	1 000			1 000
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 000			1 000
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels	51 282	25 069		76 351
	Autres instal., agencement, aménagement divers				
	Matériel de transport	38 172	5 252		43 424
	Matériel de bureau, mobilier	16 671	10 783		27 454
	Emballages récupérables et divers				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	106 125	41 104		147 229	
TOTAL		107 125	41 104		148 229

Questions sur les comptes clos au 31/12/2023

Apolline POAS
Trésorière de la Ligue

- **Sport santé**
- **Participation au Challenge des Ligues de Paratriathlon**
- **Les stages : natation, féminin, raid, jeunes**
- **Les formations : BNSSA, BF1, BF2 (modules jeunes, santé et raid)**
- **Natation en eau libre**
- **Accompagnement des clubs et des organisateurs par la Ligue**
 - ✓ **Achat et prêt de matériel**
 - ✓ **Aide technique et administrative**

Budget prévisionnel 2024

PRODUITS (en €)

AGREMENTS	13 000
LICENCES ANNUELLES	312 000
PASS COMPETITION	90 000
ARBITRAGE	19 000
AFFILIATIONS CLUBS	29 400
FORMATION	8 480
PARTICIPATIONS STAGES	15 800
PARTICIPATION CLUBS ACHAT MATERIEL PARA	3 430
SUBVENTIONS ETAT	
SUBVENTIONS FFTRI (COTI)	22 000
SUBVENTIONS ANS	18 000
SUBVENTIONS REGION HDF	27 000
MISE A DISPO SALAIRES	14 000
PDT DE PARTICIPATION	9 000
PRODUITS DIVERS	3 100
QUOTE PART DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	21 000
TOTAL	605210

CHARGES (en €)

AGREMENTS	0
LICENCES ANNUELLES	-192 000
PASS COMPETITION	-45 000
INDEMNITES ARBITRAGE	-19 000
AFFILIATIONS CLUBS	-21 900
VETEMENTS ET ACCESS.MANIFS	-10 000
RECOMPENSES	-1 000
INSCRIPTIONS	-6 000
STAGES	-27 000
PARTICIPATION CODEP / LICENCES	-6 500
MAISON DE LA NATURE	-11 100
FONCTIONNEMENT	-35 900
VEHICULES	-12 100
INTERVENANTS EXTERIEURS	-24 100
SALAIRES	-157 610
MATERIEL	-7 000
AMORTISSEMENTS	-29 000
TOTAL	-605210

Vote du budget prévisionnel 2024

Pass compétition

Maintien de la particularité de la Ligue des Hauts-de-France

Une aide de 1€ est accordée a posteriori aux organisateurs par pass-compétition « jeunes » sur les épreuves « jeunes ». Cette aide est déduite de la facture d'arbitrage.

Frais de déplacement

Les remboursements de frais de déplacement ne se font que sur présentation de justificatifs (tarifs identiques aux coûts 2024).

1. Déplacements

Dans le respect des engagements fédéraux de l'Agenda 21 :

- les déplacements en train seront privilégiés,
- les transports en commun seront privilégiés
- les déplacements en taxi doivent être l'exception et sont à justifier dans tous les cas,
- le covoiturage est encouragé par un remboursement de 0,35€ du km au lieu de 0,30€ pour un conducteur isolé.

Dans ce contexte les tarifs fédéraux privilégient les transports ferroviaires car les déplacements sont en général sur de longues distances, pour des séjours relativement longs.

- **Voiture :**

- **Solo** : Remboursement à hauteur de 0,30€ du km
- **Covoiturage** : Remboursement à hauteur de 0,35€ du km

Nota pour rappel : Barème kilométrique des impôts : 6cv = 0,574€ du km

- **Train** : Remboursement du billet SNCF 2ème Classe

- **Avion :**

- Le billet devra être commandé au plus tard 5 semaines avant le déplacement à la Ligue qui se chargera de prendre le billet.
- Les billets pris individuellement seront remboursés sur présentation du billet avec un plafonnement au montant des frais kilométriques « voiture ».

Affiliations & réaffiliations club

				FFTri	Ligue	Total
Affiliation				99 €	-99 €	0 €
	Nombre de licenciés				33,3% de	FFTri
Réaffiliation	3	à	9	116 €	38 €	154 €
	10	à	19	153 €	51 €	204 €
	20	à	29	189 €	63 €	252 €
	30	à	39	226 €	75 €	301 €
	40	à	49	262 €	87 €	349 €
	50	à	59	299 €	99 €	398 €
	60	à	69	336 €	112 €	448 €
	70	à	79	372 €	124 €	496 €
	80	à	89	409 €	136 €	545 €
	90	à	99	446 €	148 €	595 €
	100	à	119	482 €	160 €	642 €
	120	à	139	518 €	172 €	690 €
	140	à	159	555 €	185 €	740 €
	160	à	179	591 €	197 €	788 €
	180	à	199	627 €	209 €	836 €
	200	à	219	664 €	221 €	885 €
	+ de 219 & par tranche de 20 lic. Suppl.			37 €	12 €	49 €
	Pénalité après 31/10			60 €	40 €	100 €

Coûts licences hors assurances							
				FFTri	Ligue		Total
	2025				% FFTri	Valeur	
Licence éveil	2020	à	2021	4,19 €	0,0%	0 €	4,19 €
Compétition jeunes	2006	à	2019	20,70 €	29,0%	6 €	26,70 €
Compétition adultes	1926	à	2005	69,70 €	48,0%	33 €	102,70 €
Paratriathlon jeunes	2006	à	2019	20,70 €	0,0%	0 €	20,70 €
Paratriathlon adultes	1926	à	2005	69,70 €	48,0%	33 €	102,70 €
Individuelle junior et +				69,70 €	117,0%	81,60 €	151,30 €
Loisir jeunes	2006	à	2019	13,70 €	=Compet	6 €	19,70 €
Loisir adultes	1926	à	2005	13,70 €	=Compet	33 €	46,70 €
Dirigeant				13,70 €	Gratuit		13,70 €

Agrément sur les épreuves

Reconduction des coûts de l'agrément mis en place en 2024

Vote des coûts 2025

Clôture de l'Assemblée Générale Ordinaire



LIGUE RÉGIONALE DE
TRIATHLON
HAUTS DE FRANCE

Assemblée Générale Extraordinaire

Ligue de Triathlon et des disciplines enchaînées
des Hauts-de-France

Samedi 23 mars 2024

Envie de différence ? Vibrez Triathlon !



AGENCE
NATIONALE
DU **SPORT**



Région
Hauts-de-France



MINISTÈRE
DES SPORTS
ET DES JEUX OLYMPIQUES
ET PARALYMPIQUES

Liberté
Égalité
Fraternité

Assemblée Générale Extraordinaire

- **Mot du Président**
- **Présentation des nouveaux statuts**
- **Vote des nouveaux statuts**
- **Clôture de l'Assemblée Générale Extraordinaire**

Pourquoi de nouveaux statuts-types Ligue ?

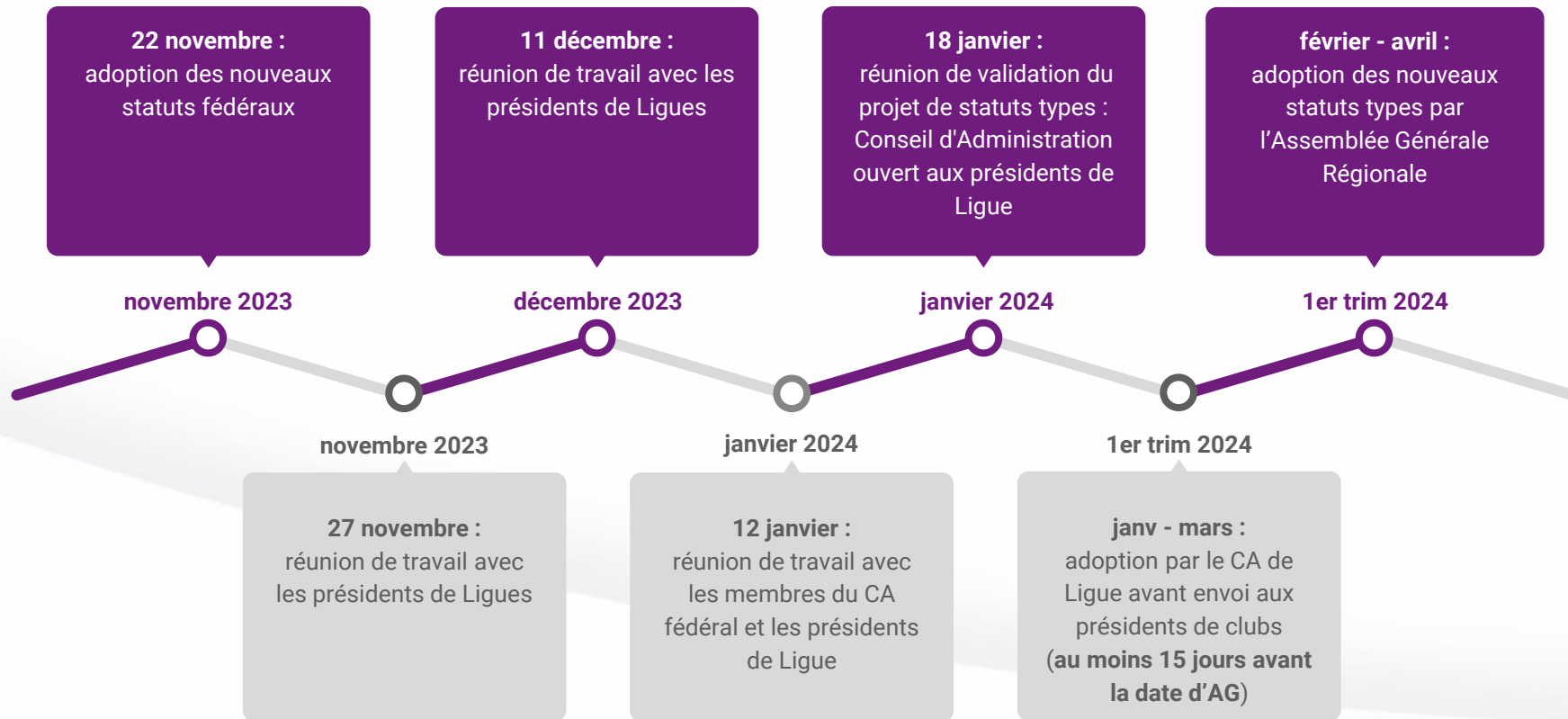
Mise en adéquation avec les nouveaux statuts fédéraux

- 22 nov 2023 :
adoption des nouveaux statuts fédéraux
- ligne directrice :
“*vers une gouvernance innovante et agile*”
 - suppression du Bureau Exécutif
 - le Conseil d'Administration est l'organe de droit commun (il prend toutes les décisions, en dehors de celles relevant de l'AG)
 - nouvelle répartition des compétences entre l'AG et le Conseil d'Administration concernant les coûts (affiliation club, licences, ...)
 - les 3 premières personnes de la liste victorieuse sont obligatoirement le président, le secrétaire général, le trésorier général

Obligation légale

- loi du 2 mars 2022 :
texte imposant des modifications statutaires, **certaines concernant également les ligues régionales**
 - représentation des hommes et des femmes (élections > 1er janvier 2028)
 - limitation du nombre de mandats du Président
 - déclaration d'intérêts auprès du Comité Éthique Fédéral (membres du CA dont la liste est définie par le Comité Éthique)

Quelle méthode de travail ?



Qui sont les membres de la Ligue ?

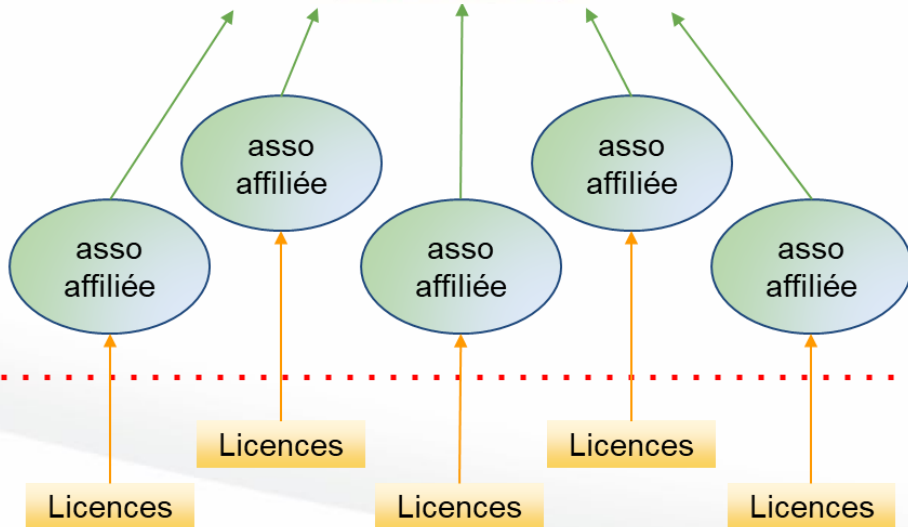


LIGUE RÉGIONALE DE
TRIATHLON

LES
MEMBRES
DE LA
LIGUE

Seules les
associations
affiliées à la
FFTRI dont le
siège est situé
sur le territoire
de la ligue **sont**
membres de la
ligue

LES
MEMBRES
DES ASSO.



La licence est un titre qui matérialise le lien juridique entre le sportif et la FFTRI, **mais ne confère pas la qualité juridique de "membre" de la ligue**

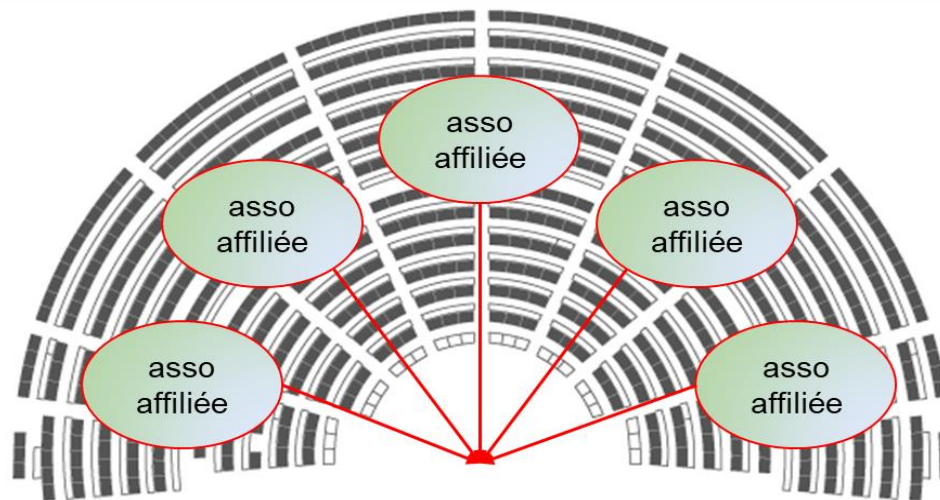
Les adhérents
des associations
affiliées doivent
tous être
titulaires d'une
licence FFTRI

Le collège électoral

POUR TOUTES LES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

LES MEMBRES (associations affiliées)

= 100% du collège électoral et 100% des voix



Qui porte les voix ?

Qui porte les voix
?

par défaut, le
président* du
club

en cas de co-présidence*, la personne (licenciée
du club) qui va représenter le club doit être
officiellement désignée

* sous réserve :

(1) que le club ait été affilié au 31/08 précédent l'AG

(2) que le club soit toujours affilié à la veille de la convocation

(3) que le club comprend à la veille de la convocation **au moins 3 membres** (ayant les fonctions de **président, secrétaire général et trésorier général**, et **déclarés sur Espace Tri**), tous titulaires d'une **licence FFTRI annuelle** en cours de validité au sein de l'association

et en cas
d'empêchement ?

Il n'y a pas de procuration entre clubs, mais il est possible de **mandater un licencié du club** pour remplacer le président ou la personne désignée (en cas de co-présidence)

Le nombre de voix

Comment est déterminé le nombre de voix d'un club ?

Le nombre de voix est calculé en utilisant la **même méthode que celle employée par la FFTRI**

Une **pondération** est appliquée sur le nombre de licences annuelles délivrées au titre du club
(au 31/08 précédent l'Assemblée Générale)

L'impact de cette **pondération** est de :

- minorer le poids des "gros" clubs
- majorer le poids des "petits" clubs



Nombre de voix par club

=

nombre de licences annuelles du club au 31/08 précédant l'AG

+

* moyenne nationale des licences annuelles délivrées par association sportive affiliée au 31/08 précédant l'AG

2

* La moyenne nationale est calculée par la FFTRI et communiquée à la LRTRI : **62,74 au 31/08/2023**

L'impact de la pondération : ex de la ligue Hauts de France



50% des licenciés
de la ligue

50% des licenciés
de la ligue

les 12 + "gros" clubs

les 60 + "petits" clubs



39% des voix
de la ligue

61% des voix
de la ligue

les 12 + "gros" clubs

les 60 + "petits" clubs



Le quorum

QUEL CHOIX DE QUORUM ?

AG ELECTIVE

QUORUM

50% des voix

AG ORDINAIRE

QUORUM

40% des voix

AG EXTRAORDINAIRE

si le quorum
n'est pas
atteint ?

**obligation d'organiser une nouvelle
Assemblée Générale**

(sur le même ordre du jour)



convocation à envoyer **au moins 7 jours avant** la date
fixée pour la nouvelle AG

la nouvelle Assemblée Générale statue
sans condition de quorum

Le Président : limitation de mandats

La limitation du
nombre de mandats

3

(consécutifs ou non)

Cas particulier pour les
présidents dont le **3^{ème}**
mandat était en cours à la
date de promulgation de loi
n° 2022-296 du 2 mars 2022

Cas particulier pour les
ligues qui ont fusionné
(réforme territoriale)

Ils peuvent se présenter
aux élections de début
2025 pour un
4^{ème} mandat

Les mandats réalisés
avant la fusion ne sont
pas pris en compte

Le Président : limitation d'âge / expérience requise



70 ans

(à la date de l'élection)



Le candidat tête de liste doit justifier d'avoir été, pendant **au moins 2 ans consécutifs**, soit :

- président, secrétaire ou trésorier d'une association affiliée de la FFTRI ou d'un comité départemental de la FFTRI ;
- membre du Conseil d'Administration d'une LRTRI ou de la FFTRI

La rémunération du Président / des dirigeants

Le Conseil d'Administration décide



du principe (oui / non) et du montant de la rémunération,
à la majorité des 2/3 de l'ensemble des membres du CA
(et pas uniquement des présents lors de la délibération)



dans un délai de 4 mois à compter de l'élection du
Président / à tout moment pour tout autre dirigeant



dans le respect des articles [261-7- 1°](#) et [242 C](#) du code
général des impôts, et du [Bofip-Impôts n°BOI-IS-CHAMP 10-50-10-20](#) relatif aux critères généraux d'appréciation de la non-lucrativité des
[organismes privés autres que les sociétés](#)

En cas de mise en place d'une
rémunération



Préciser dans la délibération si la ligue opte pour le
dispositif légal ou le **dispositif dérogatoire**
(dispositifs non cumulables - cf détail slide suivante)



Etablir un bulletin de salaire tous les mois

Payer les cotisations (salariales et patronales)

Choisir le dispositif permettant la rémunération

En cas de mise en place d'une rémunération pour le Président ou pour un dirigeant, préciser dans la délibération du Conseil d'Administration, **le dispositif appliqué par la ligue**

Dispositif légal

< à 3 x le plafond de la sécurité sociale
(soit au max 11.592€ brut / mois au 01/01/2024)

Ressources de la LRTRI - en moyenne sur les 3 ans précédents (hors subvention)	Nombre de dirigeants pouvant être rémunérés
≤ 200 k€	Aucun
> 200 k€	1
> 500 k€	jusqu'à 2
> 1 M€	jusqu'à 3



Si la ligue rémunère au moins 1 dirigeant, elle doit nommer un commissaire aux comptes et un suppléant

CNCC
COMPAGNIE
NATIONALE DES
COMMISSAIRES AUX
COMPTES

Dispositif dérogatoire

< 3/4 du SMIC
(soit au max 1325€ brut / mois au 01/01/2024)

Ressources de la LRTRI	Nombre de dirigeants pouvant être rémunérés
sans condition de ressources	non limité

Pas d'obligation de nommer un commissaire aux comptes et un suppléant si le montant est inférieur à moins de 3/4 du SMIC

En attente de confirmation



Dispositifs non cumulables, il faut choisir soit l'un, soit l'autre

La composition des listes

LISTE A

Président(e)
 SG ou TG
 TG ou SG

- 1 - alternance H / F
- 2 - alternance H / F
- 3 - alternance H / F
- 4 - alternance H / F
- 5 - alternance H / F
- 6 - alternance H / F
- 7 - alternance H / F
- 8 - alternance H / F
- 9 - alternance H / F
- 10 - alternance H / F
- 11 - alternance H / F
- 12 - alternance H / F

- suppléant 1 - alternance H / F
- suppléant 2 - alternance H / F

12
 Colistiers pour la
 Ligue HDF
 Triathlon

2 suppléants



L'obligation du respect de l'alternance des sexes au moment du dépôt des listes et l'obligation du respect de représentation des hommes et des femmes au sein du Conseil d'Administration ne s'appliqueront qu'à compter du premier renouvellement du Conseil d'Administration **postérieur au 1er janvier 2028**

Mesures transitoires : représentation Hommes / Femmes

Pour les élections de mars-avril 2025

- **Dépôt des listes** : Il n'est pas nécessaire de respecter un "ratio hommes/femmes" ni l'alternance des sexes au moment du dépôt des listes.

- **Composition du CA** : Il n'est pas nécessaire de prendre en compte le sexe des membres du CA. Il n'est donc pas nécessaire de faire de rectification pour s'assurer que l'écart entre le nombre d'hommes titulaires et le nombre de femmes titulaires n'est pas supérieur à un.

En cas de vacance de poste en cours de mandat

- **Si le CA est composé de membres issus d'une seule liste** :
 - Le poste est proposé au suppléant **le mieux placé** sur la liste (quel que soit son sexe).

- **Si le CA est composé de membres issus de plusieurs listes** :
 - Le poste est proposé au colistier **le mieux placé** sur la liste à laquelle appartenait le membre dont le siège est devenu vacant (quel que soit son sexe).

- **En cas d'élection partielle** : Pour postuler, il n'est **pas nécessaire d'être du même sexe** que la personne qui occupait le poste précédemment.

L'élection sur liste : cas d'un nombre de membres du CA ≥ 10 (ligues métropolitaines obligatoirement)

LISTE A	LISTE B	LISTE C	LISTE D	LISTE E
1 - alternance H / F	1 - alternance H / F	1 - alternance H / F	1 - alternance H / F	1 - alternance H / F
2 - alternance H / F	2 - alternance H / F	2 - alternance H / F	2 - alternance H / F	2 - alternance H / F
3 - alternance H / F	3 - alternance H / F	3 - alternance H / F	3 - alternance H / F	3 - alternance H / F
4 - alternance H / F	4 - alternance H / F	4 - alternance H / F	4 - alternance H / F	4 - alternance H / F
5 - alternance H / F	5 - alternance H / F	5 - alternance H / F	5 - alternance H / F	5 - alternance H / F
6 - alternance H / F	6 - alternance H / F	6 - alternance H / F	6 - alternance H / F	6 - alternance H / F
[...]	[...]	[...]	[...]	[...]
XX - alternance H / F	XX - alternance H / F	XX - alternance H / F	XX - alternance H / F	XX - alternance H / F
XX - alternance H / F	XX - alternance H / F	XX - alternance H / F	XX - alternance H / F	XX - alternance H / F
sup - alternance H / F	sup - alternance H / F	sup - alternance H / F	sup - alternance H / F	sup - alternance H / F
sup - alternance H / F	sup - alternance H / F	sup - alternance H / F	sup - alternance H / F	sup - alternance H / F

500 voix
soit **50%**
des
suffrages



300 voix
soit **30%**
des
suffrages



100 voix
soit **10%**
des
suffrages



50 voix
soit **5%**
des
suffrages



50 voix
soit **5%**
des
suffrages



**TOTAL
VOIX
1000**



Le nombre de listes candidates n'est pas limité.

Au maximum, seules les **3 listes** les mieux classées ayant obtenu au moins **10% des suffrages** sont retenues

RETRAITEMENT

500 voix
soit **56%**

300 voix
soit **33%**

100 voix
soit **11%**

**TOTAL
VOIX
900**

Les suffrages obtenus par les listes retenues sont recalculés en tenant uniquement compte de la somme des voix obtenues par ces dernières

Le nombre de sièges attribués à la liste victorieuse est proportionnel au pourcentage des suffrages recalculés obtenu par cette dernière, **sans pouvoir être inférieur à 60%**

Dans cet exemple la liste victorieuse récupère donc **60% des XX postes du CA.**

Le solde des sièges restant à pourvoir sera attribué aux autres listes lors des retraitements suivants.

Le Conseil d'Administration

Actuellement

Bureau Exécutif

organe de droit commun,
possédant les **pouvoirs les plus étendus** : il est compétent pour traiter tous les sujets, sauf ceux relevant du CA ou de l'AG

Conseil d'Administration

organe avec des missions et des pouvoirs limités

Nouveaux statuts-types

~~**Bureau Exécutif**~~

Conseil d'Administration

organe de droit commun,
possédant les **pouvoirs les plus étendus** : il est compétent pour traiter tous les sujets, sauf ceux relevant de l'AG

Composition du Conseil d'Administration

Liste majoritaire

(au minimum 60% des postes)

**2ème, 3ème liste(s)
éventuelle(s)**



Le Comité d'Ethique de la FFTRI est compétent pour déterminer la liste des membres du CA de la LRTRI, qui lui adressent une **déclaration faisant apparaître les intérêts détenus** à la date de leur nomination, au cours des cinq années précédant cette date et, au moyen de déclarations rectificatives, jusqu'à la fin de l'exercice de leur mandat. Il saisit la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique de toute difficulté concernant ces déclarations d'intérêts.

L'adoption des différents tarifs

Actuellement

Assemblée Générale

Elle est compétente pour :
(...)
3° fixer les cotisations et autres tarifs dus par les associations sportives membres de la L.R.TRI. à celle-ci ;

Bureau Exécutif

Organe de droit commun : il fixe tous les autres coûts ou tarifs

Nouveaux statuts-types

Assemblée Générale

Elle est compétente pour :
(...)
approuver les **cotisations dues par les associations membres**, qui sont applicables jusqu'à la prochaine modification des cotisations ;

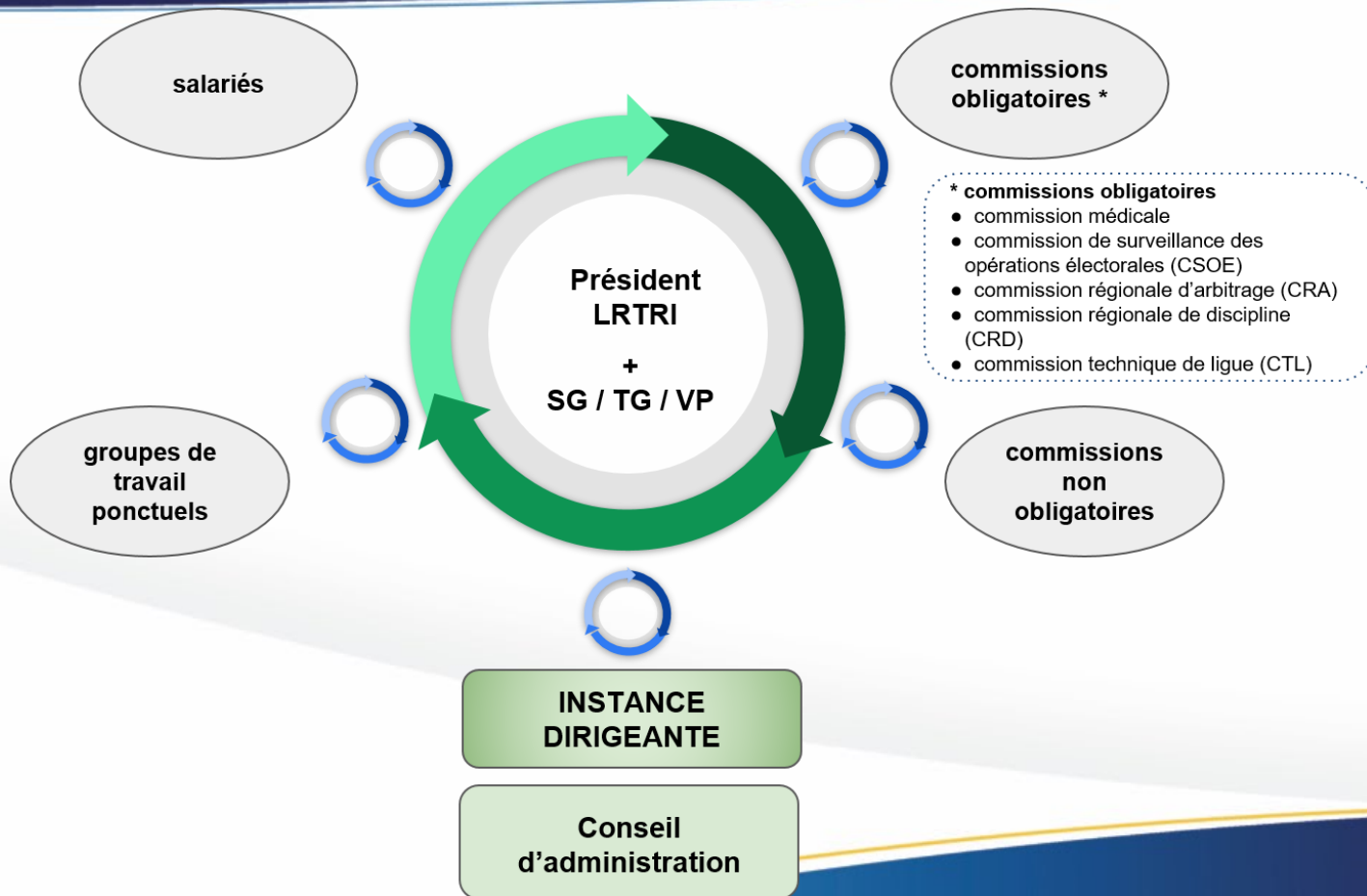
⇒ c'est à dire **uniquement la part régionale d'affiliation club.**

Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration dispose notamment des attributions suivantes :

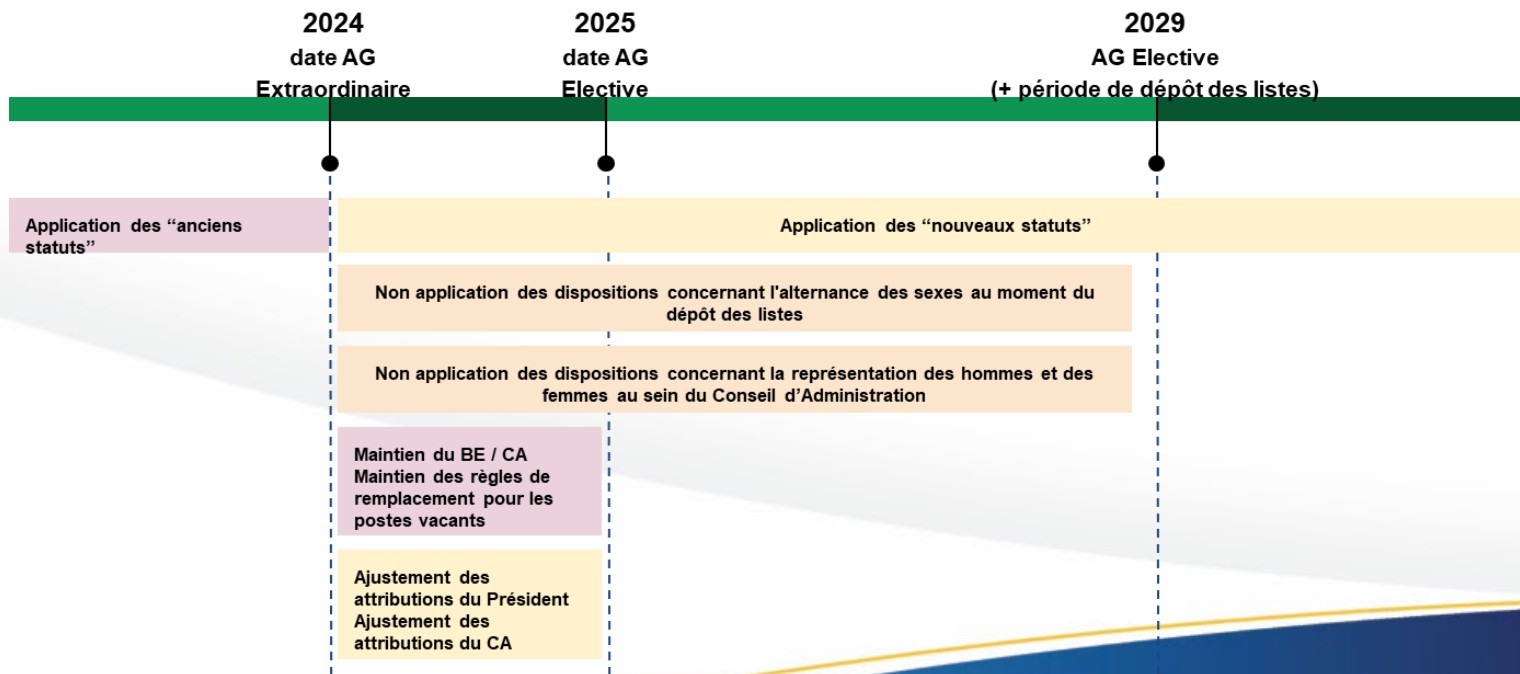
- (...)
- adopter une part supplémentaire **sur les produits fédéraux déterminés par la FFTRI, dans les conditions et limites fixées par cette dernière**, notamment :
 - le tarif des licences manifestation
 - le tarif des licences fédérales et frais annexes (pénalité)
 - adopter le tarif des remboursements de frais, qui sont applicables jusqu'à leur prochaine modification ;
 - adopter tous les coûts ne relevant pas de l'Assemblée Générale, qui sont applicables jusqu'à leur prochaine modification, notamment **la rémunération des arbitres** ;

La nouvelle organisation générale



Des mesures transitoires pour 2024 - 2029

Les nouveaux statuts ne peuvent pas être appliqués en l'état dans leur intégralité dès leur adoption (évolution des règles de fonctionnement BE / CA / AG), **des mesures transitoires ont été prévues (cf annexe du projet de statuts).**



Intervention de Didier SERRANO Secrétaire Général de la F.F.TRI.

Vote des nouveaux statuts

Clôture de l'Assemblée Générale Extraordinaire

Mise à l'honneur des membres de l'Équipe Technique Régionale

Membres de l'E.T.R

- Vincent BRIZION
- François DEBROUCKE
- Louise DELBARRE
- Valentin DRUARD
- Vincent DRUEL
- Gaëtan DELECROIX
- Simon DUWAT
- Lilou ELLART
- Guillaume HENEMAN
- Grégoire LEGRAND
- Quentin MISSER
- Sébastien MOINEAU
- Pascal PARFAIT
- Kellig POUTRAIN
- Kévin SENOTIER
- Franck TACK
- Pierre VANDERMESSE
- Vincent VIVIEZ
- Olivier WAELES



Spink

REMISE DES RECOMPENSES 2023
À CAMBRAI 23 Mars 2024